



Accident circulation non assuré mais pas responsable

Par **Mistral445**, le **29/06/2018 à 13:36**

Bonjour

En septembre 2015 mon fils a eu un grave accident de scooter il n'était pas assuré mais il a été indemnisé par l'assurance adverse car il n'a eu aucune responsabilité.

Aujourd'hui le fond de garantie lui demande 7000 euros !!!

Quel est son recours sachant qu'il n'était pas responsable ?

Est-ce qu'il risque réellement quelques ch'oses malgré aucun tort?

Merci beaucoup je suis très inquiète

Par **Lag0**, le **29/06/2018 à 13:44**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre votre situation.

Si votre fils a été reconnu non responsable de l'accident, je ne vois pas pourquoi on lui réclame cette somme ?

Attendons l'avis de notre expert en assurances s'il passe par là...

Par **Mistral445**, le **29/06/2018 à 13:47**

Je suis tout à fait d'accord avec vous moi non plus je ne comprends pas je viens de leur

envoyer un rar avec un courrier pour leur dire que mon fils était victime et non responsable !!

Par **Mistral445**, le **02/07/2018 à 13:22**

Est-il possible que le fond de garantie est une mauvaise information concernant cet accident ?

Par **chaber**, le **02/07/2018 à 14:42**

bonjour

[citation]Est-il possible que le fond de garantie est une mauvaise information concernant cet accident ?[/citation]à priori non, car il reçoit le rapport d'accident dressé par les forces de l'ordre.

[citation]Aujourd'hui le fond de garantie lui demande 7000 euros !!! [/citation]Votre fils a-t-il été indemnisé par le fonds de garantie en plus de l'indemnisation reçue de l'assureur adverse?

[citation]Si votre fils a été reconnu non responsable de l'accident, je ne vois pas pourquoi on lui réclame cette somme ? [/citation]non responsable, il a été indemnisé par l'assureur adverse. Le fonds de garantie n'avait pas à intervenir dans le dossier. Comme LagO je m'en étonne

[citation]Je suis tout à fait d'accord avec vous moi non plus je ne comprends pas je viens de leur envoyer un rar avec un courrier pour leur dire que mon fils était victime et non responsable !![/citation]Vous avez bien réagi. Tenez nous informés du suivi.

Par **Mistral445**, le **02/07/2018 à 14:50**

Merci beaucoup pour vos réponses cela me rassure

Mon fils a été indemnisé que par l'assurance adverse il a eu une grave blessure cela va faire trois ans et juste il recommence une nouvelle activité donc ce courrier nous a abasourdi d'incompréhension

Je vous tiens au courant

Merci beaucoup

Par **davidoche**, le **03/07/2018 à 08:50**

Bonjour

le problème vient sans doute qu'il n'était pas assuré
bonne journée

Par **chaber**, le **03/07/2018 à 09:19**

@davidoche

[citation]Le problème vient sans doute qu'il n'était pas assuré [/citation]Le FGAO a vocation d'intervenir pour la victime non responsable, assurée ou non, lorsque l'auteur n'a pas d'assurance.

Il indemnise la victime et se retourne contre le responsable

Par **Mistral445**, le **03/07/2018 à 09:30**

Le fait de n'être pas assuré ne nous rend pas responsable de l'accident !
Sachant que le responsable a brûlé un stop dépassé la limite autaurise et doublé sur ligne blanche !!!

Par **chaber**, le **03/07/2018 à 10:15**

bonjour

[citation]Le fait de n'être pas assuré ne nous rend pas responsable de l'accident !
Sachant que le responsable a brûlé un stop dépassé la limite autaurise et doublé sur ligne blanche [/citation]Tout à fait, votre fils a été indemnisé par l'assureur adverse

Par **nihilscio**, le **03/07/2018 à 10:52**

Bonjour,

Peut-être faudrait-il chercher ailleurs. Votre fils n'aurait-il pas été impliqué dans un autre accident dans lequel sa responsabilité serait engagée ? Vous ne dites rien des motifs allégués par le fonds de garantie.

Par **Mistral445**, le **03/07/2018 à 11:39**

Non non il n'a pas eu d'autres accidents et la date et le nom du responsable sont les mêmes que l'accident qu'il a eu et non le fond de garantie ne me donne aucun justificatif

Par **chaber**, le **03/07/2018 à 12:06**

[citation]

Je suis tout à fait d'accord avec vous moi non plus je ne comprends pas je viens de leur envoyer un rar avec un courrier pour leur dire que mon fils était victime et non responsable !! Vous avez bien réagi. Tenez nous informés du suivi.
[/citation]]je vous confirme ma réponse

Par **Mistral445**, le **04/07/2018 à 14:16**

Je viens de recevoir un courrier du FGAO donc il ne me parle plus de responsabilité mais que mon fils a été impliqué dans un accident et qu'il n'était pas assuré.
Ils me disent qui doit rembourser la provision de 7000 euros qu'ils ont versé à l'autre personne !!!
Je leur ai envoyé un double du courrier de l'assurance adverse qui précise que après examen du pv de gendarmerie mon fils n'a pas de responsabilité dans l'accident.

Par **chaber**, le **04/07/2018 à 14:39**

bonjour

[citation]Ils me disent qui doit rembourser la provision de 7000 euros qu'ils ont versé à l'autre personne[/citation]Il semblerait que le FGAO soit intervenu, à juste titre, mais avant d'avoir pris connaissance du PV de gendarmerie.

[citation]Je leur ai envoyé un double du courrier de l'assurance adverse qui précise que après examen du pv de gendarmerie mon fils n'a pas de responsabilité dans l'accident.[/citation]vous avez bien réagi en LRAR?

L'adversaire, assuré aux Tiers, a saisi le FGAO dès qu'il a appris que votre fils n'était pas assuré lors de l'accident, en lui imputant l'entière responsabilité.

Il appartient au FGAO de récupérer l'indu auprès du bénéficiaire

Par **Lag0**, le **04/07/2018 à 14:43**

[citation]L'adversaire, assuré aux Tiers, a saisi le FGAO dès qu'il a appris que votre fils n'était pas assuré lors de l'accident, en lui imputant l'entière responsabilité. [/citation]
Le petit malin !!!

Par **Mistral445**, le **04/07/2018 à 14:43**

Je pense aussi qu'ils ont versés à ce monsieur une provision parce que mon fils n'était pas assuré mais sans examiner les responsabilités

À suivre

Par **Mistral445**, le **04/07/2018 à 16:08**

Oui j'ai tout envoyé en lettre recommandée

Par **Mistral445**, le **27/07/2018 à 12:47**

Bonjour

Depuis trois semaines que mon fils en spécifié par lettre recommandée au FGAO qu'il n'était pas responsable mais victime de l'accident avec double du courrier de l'assurance qui la indemnisé nous n'avons plus rien reçu !!!

Par contre le trésor public lui demande 10 pour cent soit 700 euros à payer !!!!

Pffff je vais aller les voir lundi matin !

Si vous avez un conseil

Merci infiniment

Cordialement

Par **Mistral445**, le **27/07/2018 à 14:16**

Quelqu'un peut me conseiller pour le trésor public ?

Merci

Par **morobar**, le **27/07/2018 à 17:51**

Bonjour,

Je ne pense pas que le TP réclame 10%, mais simplement l'amende décidée par le juge, car responsable ou non, votre fils a circulé non assuré ce qui est un comportement délictueux.

Il a du recevoir une convocation puis la condamnation.

Par **Mistral445**, le **27/07/2018 à 17:55**

Ha non il n'a jamais été convoqué par un juge et le trésor public marque bien que c dix pour cent du FGAO.

Il ne parle pas d'amende

Je verrais lundi